

même avant qu'on ait employé le garot. C'est dans cette cruelle position que les bourreaux introduisent au fond de la gorge de la victime, un linge fin mouillé, dont une partie lui couvre les narines. On lui verse ensuite de l'eau dans la bouche et dans le nez, et on la laisse filtrer avec tant de lenteur, qu'il ne faut pas moins d'une heure pour qu'il en ait avalé un litre, quoiqu'elle descende sans interruption. Ainsi le patient ne trouve aucun intervalle pour respirer : à chaque instant il fait un effort pour avaler, espérant donner passage à un peu d'air ; mais comme le linge mouillé est placé pour y mettre obstacle, et que l'eau entre en même temps par les narines, on conçoit tout ce que cette combinaison doit occasionner de tortures.

Il restait encore le supplice du feu pour venir à bout du patient. On attachait ses mains et ses jambes de manière qu'il ne pût pas changer de position. On lui frottait alors les pieds avec de l'huile, du lard et autres matières pénétrantes ; et on les plaçait devant un feu ardent jusqu'à ce que la chair fût tellement crevassée, que les os et les nerfs parussent de toutes parts.

Telles étaient les tortures qui conduisaient ordinairement le malheureux au dernier supplice appelé *Antodufé*. . . L'inquisition a commencé dans les temps de splendeur de Rome, et n'a fini en Espagne qu'en 1808.

Bénissons notre grand Dieu qui, en remettant l'Évangile sur le boisceau lors de la bienheureuse réformation, nous a appris que ce n'est point à Rome que nous devons chercher la religion de Jésus-Christ.—*Catholique &c.*

Expulsion des Acadiens.

(L'article suivant est extrait du troisième volume de l'Histoire du Canada par M. Garneau.)

La guerre de 1744 commença les infortunes de ce peuple ; celle de sept ans consuma sa ruine totale. Depuis quelques temps les agents de l'Angleterre négociaient avec la plus grande rigueur ; les tribunaux, par des violations flagrantes de la loi, par des dénis systématiques de justice, étaient devenus pour les pauvres habitants un objet de la fois de terreur et de haine. Le moindre employé voulait que sa volonté fût la loi. " Si vous ne fournissez pas de bois à mes troupes, disait un capitaine Murray, je démolirai vos maisons pour en faire du feu." " Si vous ne voulez pas prêter le serment de fidélité, ajoutait le gouverneur Hopson, je vais faire pointer mes canons sur vos villages." Rien ne pouvait engager ces hommes honorables à faire un acte qui répugnait à leur conscience, et que, dans l'opinion de bien des gens, l'Angleterre n'avait pas même le droit d'exiger. " Les Acadiens, observe M. Haliburton, n'étaient pas des sujets britanniques, puisqu'ils n'avaient point prêté le serment de fidélité, et ils ne pouvaient être conséquemment regardés comme des rebelles ; ils ne devaient pas être non plus considérés comme prisonniers de guerre, ni envoyés en France, puisque depuis près d'un demi siècle ou leur laissait leurs possessions à la simple condition de demeurer neutres." Mais beaucoup d'intrigants et d'aventuriers voyaient ces belles fermes acadiennes avec un œil de convoitise ; quels beaux héritages ! et par conséquent quel appât ! Il ne fut pas difficile de trouver des raisons politiques pour justifier l'expulsion des Acadiens. La très grande majorité n'avait fait aucun acte pour porter atteinte à la neutralité ; mais dans la grande catastrophe qui se préparait l'innoceat devait être enveloppé avec le coupable. Pas un habitant n'avait mérité grâce. Leur sort fut décidé dans le conseil du gouverneur Lawrence, auquel assistèrent les amiraux Boscawen et Mostyn, dont les flottes croisaient sur les côtes. Il fut résolu de disperser dans les colonies

anglaises ce qui restait de ce peuple infortuné ; et afin que personne ne pût échapper, le secret le plus profond fut ordonné jusqu'au moment fixé pour l'exécution de la sentence, laquelle aurait lieu le même jour et à la même heure sur tous les points de l'Acadie à la fois. On décida aussi, pour rendre l'exécution plus complète, de réunir les habitants dans les principales localités. Des proclamations, dressées avec une habileté perfide, les invitèrent à s'assembler dans certains endroits qui leur étaient désignés, sous les peines les plus rigoureuses. 418 chefs de famille, se fiant sur la foi britannique, se réunirent le 5 septembre dans l'église du Grand-Pré. Le colonel Winslow s'y rendit avec un grand appareil. Après leur avoir montré la commission qu'il tenait du gouverneur, il leur dit qu'ils avaient été assemblés pour entendre la décision finale du roi à leur égard ; et que, quoique ce fût pour lui un devoir pénible à remplir, il devait, en obéissance à ses ordres, leur déclarer " que leurs terres et leurs bestiaux de toutes sortes étaient confisqués au profit de la couronne avec tous leurs autres effets, excepté leur argent et leur linge, et qu'ils allaient être eux-mêmes déportés hors la province." Aucun motif ne leur fut donné de cette décision. Un corps de troupes, qui s'était tenu caché jusque-là, sortit de sa retraite et cerna l'église ; les habitants surpris et sans armes ne firent aucune résistance. Les soldats rassemblèrent les femmes et les enfants ; 1,023 hommes, femmes et enfants se trouvèrent réunis au Grand-Pré seulement. Leurs bestiaux consistaient en 1269 bœufs, 1557 vaches, 5007 veaux, 493 chevaux, 8690 moutons, 4197 cochons. Quelques Acadiens s'étaient échappés dans les bois, on dévasta le pays pour les empêcher d'y trouver des subsistances. Dans les Mines l'on brûla 276 granges, 155 autres petits bâtiments, onze moulins et une église. Ceux qui avaient rendu les plus grands services au gouvernement, comme le vieux notaire Le Blanc, qui mourut à Philadelphie de chagrin et de misère en cherchant ses fils dispersés dans les différentes colonies, ne furent pas mieux traités que ceux qui avaient favorisé les Français. A leurs instantes prières, il fut permis aux hommes, avant de s'embarquer, de visiter, dix par dix, leurs familles, et de contempler pour la dernière fois ces champs fertiles où ils avaient joui de tant de bonheur, et qu'ils ne devaient plus revoir. Le 10 fut fixé pour l'embarquement. Une résignation calme avait succédé à leur premier désespoir. Mais lorsqu'il fallut s'embarquer, quitter pour jamais le sol natal, s'éloigner de ses parents et de ses amis sans espérance de jamais se revoir, pour aller vivre dispersés au milieu d'une population étrangère de langue, de coutumes, de mœurs et de religion, le courage abandonna ces malheureux, qui se livrèrent à la plus profonde douleur. En violation de la promesse qui leur avait été faite, et, par un raffinement de barbarie sans exemple, les mêmes familles furent séparées et dispersées sur différents vaisseaux. Pour les embarquer on rangea les prisonniers sur six de front, les jeunes gens en tête. Ceux-ci ayant refusé de marcher, réclamant l'exécution de la promesse d'être embarqués avec leurs parents, on leur répondit en faisant avancer contre eux les soldats la bayonnette croisée. Le chemin de la chapelle du Grand-Pré à la rivière Gaspareaux avait un mille de longueur ; il était bordé des deux côtés de femmes et d'enfants, qui, à genoux et fondant en larmes, les encourageaient en leur adressant leurs bénédictions. Cette lugubre procession défilait lentement en priant et en chantant des hymnes. Les chefs de famille mar-